

Lettre 13:

OTTAWA, 15 février 1926.

Robert Young, Ecr.,

Officier rapporteur suppléant,

Prince-Albert, Sask.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception avec remerciements de votre télégramme du 12 en réponse au mien du même jour.

La difficulté venant de la longueur des noms de certains candidats s'est souvent produite, et, comme l'indiquait la formule des feuilles de bulletin qui vous ont été envoyées (formule 26), peut être évitée par l'emploi d'un caractère plus petit que d'habitude pour les noms de tous les candidats.

Il faut regretter dans les circonstances qu'avant de décider sur la forme des bulletins vous ne m'avez pas consulté. L'omission des noms de baptême de M. Mackenzie King, bien que contraire au statut, n'a pas provoqué de plainte; mais si vous m'aviez demandé des instructions je vous aurais dit comment on pouvait se conformer au statut sur ce point, et conseillé de suivre les bulletins de nomination quant aux lettres distinctives attachées aux noms des deux candidats. Je puis toutefois comprendre que vous ne croyiez pas leur inclusion importante, vu l'acquiescement apparent de l'agent officiel de M. Burgess à votre intention de les omettre.

Bien à vous,

(Signé) O. M. BIGGAR.

Lettre 14:

OTTAWA, 15 février 1926.

T.-D. Agnew, Ecr.,

Prince-Albert, Sask.

CHER MONSIEUR,—A la suite de votre télégramme du 11 j'ai obtenu un rapport télégraphique de l'officier rapporteur sur les points que votre plainte indique.

L'officier rapporteur m'assure que l'imprimeur n'a reçu que le nombre voulu de feuilles de papier à bulletins et qu'il a pris toutes les précautions, de façon que les feuilles n'ont pas été accessibles au public et qu'on a pleinement rendu compte de ces feuilles. L'exactitude de cette affirmation peut facilement se vérifier quand les documents me seront renvoyés.

L'officier rapporteur dit aussi qu'il a omis les noms de baptême du premier ministre parce que l'espace était, sur le bulletin, trop petit pour les recevoir, et il défend son omission des initiales descriptives qui suivaient les noms des deux candidats sur les papiers de nomination, en indiquant très justement que le statut n'exige pas leur insertion. Il dit aussi que la question de leur inclusion a fait le sujet d'une demande verbale de votre part le jour de la nomination, et qu'il vous a alors déclaré qu'il ignorait toute disposition sur l'inclusion de ces lettres dans le bulletin.

Je vous envoie copie de la lettre afférante que j'ai adressée aujourd'hui à l'officier rapporteur.

Bien à vous,

(Signé) O. M. BIGGAR.